

Rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées



Ville de Rouen
Année 2013

PREAMBULE.....	3
I – LA POLITIQUE HANDICAP : ADOPTION DE PRINCIPES D’ORGANISATION TRANSVERSALE DES ACTIONS.....	3
1-LE CADRAGE DES ACTIONS	3
2-LA COMMISSION COMMUNALE POUR L’ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPES (CCAPH).....	3
3-L’ORGANISATION DE LA DEMARCHE PROJET	5
II – LE CONSTAT DE L’ETAT D’ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT, DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES TRANSPORTS.....	6
1- L’ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT	6
2- L’ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS.....	7
3- L’ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS COLLECTIFS	10
III – LE RECENSEMENT DE L’OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	11
IV- LA VIE DU CITOYEN	12
1-L’ACCES AUX DEMARCHES ADMINISTRATIVES	12
2- L’ACCES A LA CULTURE	14
3- L’ACCES AUX LOISIRS ET AUX MANIFESTATIONS PUBLIQUES	19
4- L’ACCUEIL DE L’ENFANT	21
5-L’ACCES AUX COMMERCES	26
6-LE PARCOURS DE VIE	26
V – LA VILLE ET SES AGENTS.....	27
1- L’ACCES A L’EMPLOI.....	27
2- UNE INITIATIVE DU PERSONNEL EN INTERNE	30
3- AU TITRE DES PRESTATIONS SOCIALES	30
CONCLUSION	31
ANNEXES	31

Préambule

Le rapport annuel est une obligation législative posée par l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales.

I – La Politique Handicap : adoption de principes d'organisation transversale des actions

La présentation de la commune :

La Ville de Rouen compte 111 553 habitants données INSEE au 31/12/2013.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, Rouen est inclus dans la CREA (communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe de 71 communes et 486 252 habitants).

Sa superficie est de 2144 hectares (306 hectares d'espaces verts). La Ville est située dans une boucle de la Seine avec certains quartiers sur des terrains pentus. Elle possède un quartier historique constitué de ruelles souvent pavées et de bâtis très anciens ce qui rend sa mise en accessibilité parfois très difficile.

1-Le cadrage des actions

a. Pilotage politique :

Adjoint en charge des personnes en situation de handicap et du personnel municipal

b. Coordination des actions :

Coordinatrice accessibilité handicap
Chargée de mission handicap
Chargé du reclassement handicap

2-La Commission Communale Pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CCAPH)

En conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville de Rouen a mis en place par délibération du Conseil Municipal du 23 octobre 2007, une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH). Elle est présidée par l'adjoint en charge des personnes en situation de handicap.

Les associations représentées à cette commission en 2013 sont:

Association des Paralysés de France (APF)
Association spinabifida et handicaps associés (ASBH)
Cercle Rouennais Entente et Ecoute (CREE)
Association nationale des maîtres de chiens-guides d'aveugles (ANMCGA)

Union Nationale des Masseurs Kinésithérapeutes Aveugles et Malvoyants (UNAKAM)
Association Valentin Haüy (AVH)
Association des Papillons Blancs
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 76)-
Association HANDISUP
Centre Normandie Lorraine (CNL)

La CCAPH a plusieurs missions:

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Elle émet toutes les propositions utiles à l'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La CCAPH se réunit 2 à 4 fois par an en réunion plénière.

En 2013, elle s'est réunie pour traiter les thématiques suivantes :

⇒ Réunions plénières :

- 6 juin 2013 : présentation du rapport annuel 2012 de la CCAPH, mise en place de groupe de travail

- 3 octobre 2013 : présentation du pré diagnostic des voiries et de l'espace public, point sur l'apposition du pictogramme S3A, projection des deux films réalisés par le Contrat Partenaire Jeune de la Ville

- 21 novembre 2013: concertation sur les voiries et l'espace public

⇒ Visites:

- 30 juillet 2013 : visite de Rouen sur mer
- 16 décembre 2013 : visite de Rouen Givree

⇒ Groupes de travail :

- 19 décembre 2013 : concertation sur les cheminements prioritaires

Ce présent rapport constitue le 4^{ème} rapport annuel.

3-L'organisation de la démarche projet

a. L'équipe projet :

Issue du comité de pilotage technique, elle pilote les actions et fixe les objectifs à atteindre en termes de préconisations et d'actions en direction des structures et activités municipales.

b. Les groupes de travail thématiques :

3 groupes de travail ont été définis selon des axes transversaux:

- accueil des personnes handicapées, citoyenneté, sensibilisation, information et communication
- emploi de travailleurs handicapés, formation
- mise en conformité des ERP communaux, espaces publics, IOP, recensement des logements accessibles.

Au sein de chaque groupe, les services concernés par la thématique participent à la réflexion. Ce support transversal permet un travail en termes d'évaluation des besoins, de programmation des réalisations, avec les objectifs suivants :

- la prise en compte de tous les handicaps
- la déclinaison d'actions spécifiques
- l'adoption de bonnes pratiques en termes d'accueil des usagers, d'intégration professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Les associations représentatives d'usagers sont associées à cette démarche de travail participatif et de construction de la politique handicap de la commune ainsi que les interlocuteurs du réseau handicap.

c. Les interlocuteurs handicap :

Un réseau d'interlocuteurs handicap présents dans chaque direction a été créé au cours de l'année 2011.

L'interlocuteur est chargé des questions d'accessibilité dans sa direction assurant seul ou en équipe (binôme) les fonctions d'interface. Il a pour mission principale de relayer dans sa direction la politique handicap de la Ville, de participer activement au groupe de travail correspondant à son domaine d'activité et de relayer les actions de communication. Il accueille et accompagne les agents en situation de handicap et les dirige vers la médecine professionnelle si besoin. Il fait partager son souci de la personne handicapée. Le réseau permet de faire appel aux compétences internes et de travailler en transversalité.

En 2013, au 1^{er} trimestre, les interlocuteurs handicap qui n'avaient pas bénéficié de la session de formation spécifiquement créée pour répondre à leur mission ont pu la suivre.

Une réunion de bilan a eu lieu le 24 mai 2013.

II – Le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports

1- L'accessibilité du cadre bâti existant

Les établissements communaux recevant du public :

En 2011, 136 sites (soit 179 bâtiments) ont été audités (ERP de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégories) par la société Accessmètrie.

Les bâtiments nouvellement gérés par la Ville (logements foyers du CCAS) ont été diagnostiqués.

En 2013, les travaux de mise en accessibilité des ERP de la ville ont visé en particulier :

- Ecoles Jean de la Fontaine maternelle et élémentaire :

Des travaux ont permis la mise aux normes des sanitaires et donc la création de toilettes PMR (travaux à hauteur de 180 000€)

- Groupe scolaire Honoré de Balzac :

La restructuration de l'existant a permis la création de 2 sanitaires PMR, la mise aux normes de l'accès (largeur, vitrophanies...)

- Ecole Laurent de Bimorel :

L'accueil d'un enfant ayant une déficience visuelle a nécessité quelques aménagements tels que : la pose de prises électriques et informatiques, la mise en peinture de repères visuels contrastés (rampes, poteau, premières et dernières marches des escaliers...)

- Bibliothèque des Capucins :

Une main courante a été installée à l'entrée

- Bibliothèque de la Grand Mare :

La réfection de la façade a permis la mise en place d'une porte d'entrée aux normes ainsi que l'installation d'un visiophone.

- Maison de quartier Gaonac'h :

L'extension et la réhabilitation ont permis de rendre ce lieu accessible.

Une nouvelle crèche entièrement accessible a ouvert ses portes en septembre 2013.

Dans le cadre d'un travail de réflexion mis en place afin de prioriser dans un premier temps l'accessibilité totale de groupes scolaires dans les différents quartiers de la ville, des travaux vont être réalisés dans les écoles Pépinières Saint Julien. Cela afin qu'un enfant porteur de handicap moteur puisse suivre sa scolarité de la maternelle au primaire avec les mêmes camarades.

Pour 2014 :

Concernant les ERP qui ne seront pas accessibles au 1^{er} janvier 2015, la Ville entrera dans une démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Les établissements privés recevant du public :

Dans le cadre de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA), 83 dossiers de demande de permis de construire, d'autorisations de travaux et de déclarations préalables ont été étudiés par rapport à leur accessibilité. 8 ERP ont reçu une visite de la commission lors de leur ouverture. Sur les 83 dossiers examinés, 7 ont reçu un avis défavorable.

2- L'accessibilité de la voirie et des espaces publics

L'aménagement urbain :

Dans le cadre de l'aménagement urbain, la Ville prend en compte les besoins des personnes en situation de handicap en matière de déplacements dès l'élaboration du projet. Au-delà du respect réglementaire, le service mène également une réflexion concernant les matériaux et les mobiliers utilisés. A titre d'exemple lors du réaménagement de la rue Jean Lecanuet depuis la place Cauchoise jusqu'à la rue Jeanne d'Arc, une concertation a eu lieu avec une association de personnes mal voyantes concernant la détectabilité des matériaux utilisés et le choix des potelets.

La Direction de l'Aménagement Urbain présente à la Commission Communale Pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, les aménagements prévus, afin de prendre en compte si possible les besoins et demandes spécifiques exprimés à cette occasion.

L'accessibilité de la voirie :

Cette année des travaux d'adaptation tels que des surbaissés se sont poursuivis, par exemple, rue Abbé Vacandard, rue Maladrerie, quai du Havre. Dans le cadre de sa rénovation, la place Jean-Baptiste de la Salle a été mise en accessibilité. L'ensemble des trottoirs a été élargi rue Petit de Julleville. La partie de la rue Jean Lecanuet entre la place Cauchoise et la rue Jeanne d'Arc a été mise en accessibilité.

La Ville a engagé également un travail de réflexion sur l'accessibilité globale de ses voiries. Un travail avec la CCAPH a démarré afin de définir des premiers axes prioritaires en parallèle à l'élaboration de son Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Deux cheminements ont été définis lors d'une 1^{ère} réunion entre la Direction des Espaces Publics et Naturels et la CCAPH. A partir de ces axes seront créées des ramifications secondaires.

Cheminement 1 : gare, partie haute de la rue Jeanne d'Arc, rue Jean Lecanuet, place de l'Hôtel de Ville, rue des Boucheries saint Ouen, rue d'Amiens, boulevard Gambetta jusqu'à la place saint Hilaire.

Cheminement 2 : gare, rue Jeanne d'Arc, pont Jeanne d'Arc, avenue J.Cartier, avenue de Bretagne jusqu'au niveau de la CPAM.

Perspectives pour 2014 :

Des visites de terrains seront organisées sur le 1^{er} cheminement, elles permettront aux associations d'exprimer leurs difficultés et à la DEPN d'expliquer les contraintes techniques afin de trouver des solutions au plus près des besoins.

Des travaux auront lieu dès 2014. Des visites pour le second cheminement seront programmées ultérieurement.

Les signaux sonores :

Depuis 2011, à chaque reprise d'aménagement de carrefour, au niveau des traversées piétonnes sont installés des signaux sonores. En 2013 lors des réaménagements, ceux des carrefours Jean Rondeaux / quai Cavelier de la Salle et Jean Texier / Docteur Seguin ont été équipés.

Les dispositifs sont bi-bandes, c'est-à-dire qu'ils répondent à la fréquence de la nouvelle norme NF S 32002* (868,3 mhz) et de l'ancienne (224 mhz).

Des carrefours à équiper en priorité ont été recensés en concertation avec les usagers.

Bientôt les personnes qui le souhaitent pourront obtenir une télécommande à l'accueil de la mairie de Rouen et consulter le plan et la liste des carrefours équipés sur le site Rouen.fr. (Plan en annexe)

*La norme NF S 32002 homologuée en décembre 2004, définit les exigences techniques minimales auxquelles doivent répondre les dispositifs répéteurs de feux piétons, définissant entre autres, les caractéristiques acoustiques du message codé, les niveaux de puissance acoustique minimum et maximum que doivent fournir les répéteurs, la fréquence de la télécommande : 868,3 Mhz, le protocole de communication entre le récepteur et la télécommande. *définition CERTU 2006

Le stationnement :

Réparties sur la ville entière, 504 places (sur 26 000) de stationnement sont réservées aux personnes titulaires de la carte européenne de stationnement. Il faut noter que sur les zones les plus attractives (commerces, tourisme...) le nombre de places réservées est de 3,4% (voire 5,5% dans la zone du Vieux Marché par exemple). Néanmoins sur la globalité des emplacements, seulement 1,94% et non 2% des places sont matérialisées comme la réglementation le prévoit. En 2014 la Ville aura donc à progresser sur ce sujet.

Par ailleurs, la Ville répond favorablement (lorsque cela est techniquement possible) aux demandes des usagers, en matière de création de places spécifiques, une trentaine de place ont été réalisées cette année (à titre d'exemple : rues de Buffon, Cauville, Fontenay, Gambetta, du Havre, Hameau des brouettes, Malherbe, Neufchâtel, Orbe, Pasteur, Renard, Saint Vivien, Louis Blanc, Lecanuet).

Les espaces verts :

Les aménagements :

Au Jardin des Plantes, un travail de réflexion sur le réaménagement est en cours en intégrant pleinement la notion d'accessibilité pour tous. La Ville a pour objectif l'obtention du label « Tourisme et Handicap » pour ce lieu.

Au square Halbout une rampe d'accès a été réalisée.

L'installation d'agrès dont certains accessibles aux personnes à mobilité réduite est en projet pour 2014 dans les jardins de l'Hôtel de Ville.

L'événementiel :

La notion de handicap a été prise en compte pour l'organisation du festival « Graines de jardin » qui a eu lieu en mai 2013. Lors de ce festival organisé comme chaque année dans le Jardin des Plantes, en lien avec la CREA, trois ESAT étaient présents (l'IDEFHI François Truffaut avec la vente de semis et boutures de fleurs et fruits, l'ADAPT du Mesnil-Esnard également avec l'animation d'un atelier de création de fleurs artificielles, l'ESAT du champ fleuri de Cléon avec l'animation d'un atelier de création de mini-jardins secs). Des places PMR temporaires ont été installées.

Une visite du verger conservatoire a été effectuée en langue des signes durant le festival.

En 2014 la Ville poursuivra son partenariat avec l'IDEFHI, l'ADAPT et les PAPILLONS BLANCS avec un projet sur le thème des 5 sens et des visites spécifiques.

3- L'accessibilité des transports collectifs

Source : données SDA et Commission Intercommunale pour l'Accessibilité CREA

Les transports relèvent de la compétence de la CREA qui a réalisé un Schéma Directeur d'Accessibilité de son réseau de transport collectif en novembre 2012.

Ce bilan a montré que 60% des lignes de bus (arrêts + véhicules) sont accessibles (soit 10% de plus qu'en 2011) et que 48 arrêts sont en impossibilité technique avérée d'être aménagés sur la ville de Rouen. Un budget de 700K€/an est alloué pour la mise en accessibilité du réseau de transport en commun.

La CREA organise un service de Transport à Mobilité Réduite (handistuce) et édite un guide de l'accessibilité pour tous mis à jour chaque année. Il est également possible de recevoir un message d'alerte par sms ou email en cas d'indisponibilité d'un ascenseur ou d'un escalator. Un dispositif de signalement des problèmes d'accessibilité est aussi à disposition des usagers (cette année 2 réclamations ont été enregistrées).

Perspectives :

Le plan de renouvellement du matériel roulant permettra de disposer à l'horizon 2015 d'un parc composé en totalité de véhicules accessibles.

III – Le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap

Une demande de recensement des logements accessibles a été faite auprès des bailleurs sociaux situés sur le territoire de la commune. Cette demande était accompagnée d'un questionnaire « recensement des logements accessibles » et a été envoyée à l'ensemble des directeurs généraux des bailleurs sociaux. Tous les bailleurs sociaux n'ont pas répondu. Néanmoins, pour certains le pourcentage d'accessibilité apparaît dans leur Plan Stratégique de Patrimoine (PSP).

Exemple pour Rouen Habitat sur 8185* logements :

	Actuel	Potentiel
Non accessible (escalier > 3 marches et/ou pente>5% ou sans ascenseur si étage)	4 598 logements soit 56%	4 456 logements soit 54%
Accessible « canne » (escalier extérieur de 1 à 3 marches et/ou pente > à 5% et si étage, porte ascenseur <80cm et/ou cabine < 1x1.25m)	2 678 logements soit 33%	539 logements soit 7%
Accessible « fauteuil » (pente<5%, passages d'au moins 90 cm, porte ascenseur >80cm et cabine>ou=1x1.25m si étage)	647 logements soit 8 %	2 928 logements soit 36 %

*262 non renseignés (soit 3%)

Avec des marges de progression, 36% du parc de Rouen Habitat pourrait, avec quelques travaux, être accessible aux fauteuils roulants.

Source : PSP Rouen Habitat

Dans le cadre de réhabilitations, des logements en rez-de-chaussée ont été adaptés : sanitaire avec aire de giration, évier accessible avec un fauteuil, prise électrique installée entre 40 cm et 130 cm de hauteur ...

En cas de besoin, et sur production d'un certificat médical, des équipements spécifiques peuvent être installés : barre de maintien, siège de douche...

Source : Rouen Habitat

IV- La vie du citoyen

La Ville porte une attention particulière à la vie de tous ses citoyens qu'il s'agisse de l'accès aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture, à l'accueil de l'enfant...

1-L'accès aux démarches administratives

L'accueil des publics

Dans un objectif d'amélioration des conditions d'accueil de tous les publics, la formation des agents à l'accueil des publics handicapés se poursuit.

Les services d'accueil ont été destinataire de support d'information et de sensibilisation.

Dans le cadre de l'apposition du pictogramme S3A* en faveur des personnes en situation de handicap mental, une étude en accessibilité a été réalisée par l'URAPEI sur le site de l'Hôtel de Ville et des mairies annexes. Une formation ayant pour thématique « accueillir et renseigner les personnes handicapées mentales » sera dispensée au cours du premier trimestre 2014 aux agents par l'URAPEI. Cette dernière sera financée dans le cadre du conventionnement établi avec le FIPHFP.

Afin de faciliter tout besoin d'accompagnement au sein des services municipaux, une permanence d'interprète en Langue des Signes Française (LSF) est assurée depuis 2010 à l'Hôtel de Ville et à la mairie de proximité Pasteur depuis septembre 2013. La Ville finance également les frais d'interprétariat pour des manifestations culturelles tel que expositions, visites...(13 événements cette année) mais également tout rendez-vous entre un usager et un service de la collectivité si besoin. En 2013 cette prestation a été demandée par le service de la petite enfance. Le budget alloué a été de 3550 euros.

Egalement en cas de besoin, un fauteuil de transport est à disposition des usagers à l'accueil de l'Hôtel de Ville, lors de leur visite.

*pictogramme S3A: symbole d'accueil, d'accompagnement, d'accessibilité signale les lieux, les services, les produits...accessibles à tous ceux qui ont des difficultés pour se repérer et s'orienter.

L'accès à l'information :

Le magazine Rouen Mag, support de communication de la ville, est traduit en braille.

L'accessibilité web :

Depuis 2006 la Direction de la Communication et de l'Information prend en compte les recommandations du WCAG 2.0* pour l'élaboration et la maintenance du site Rouen.fr. Le degré d'accessibilité étant représenté par des A, à ce jour le site est classé AA et une partie des requis du niveau AAA (niveau le plus élevé) est atteinte.

*WCAG 2.0 (Web Content Accessibility Guidelines) ou encore « initiative sur l'accessibilité du Web » : principes et règles destinés aux concepteurs web, applicables à toutes les technologies de conception de pages afin de permettre l'accessibilité facilitée des contenus aux personnes présentant un handicap.

2- L'accès à la culture

Au travers de divers objectifs, la Ville de Rouen souhaite inscrire davantage le public en situation de handicap dans la vie culturelle, en sensibilisant de nouveaux publics quel que soit le handicap, en favorisant la rencontre avec l'œuvre d'art, la démarche de création, la pratique artistique en amateur et la découverte du patrimoine en s'appuyant sur un réseau de professionnels. Cela afin de favoriser un accès autonome à la culture, en tant que facteur de cohésion sociale et non de façon stigmatisante.

La Ville de Rouen et le GIHP Haute-Normandie ont renouvelé en 2012 la signature d'une convention « culture et handicap ». Signée une 1ère fois en 2009 cette convention est reconduite pour une durée de 3 ans.

Le Muséum d'Histoire Naturelle:

Le Muséum a accueilli régulièrement pour des visites libres 5 groupes constitués de jeunes ou d'adultes en situation de handicap.

Des médiations en direction d'enfants en situation de handicap mental en institut ou en CLIS (classe pour l'inclusion scolaire) ont été mises en place. Les séances tout au long de l'année ont permis la participation à des activités manuelles, la création de calendriers et de masques, la prise de photographies...

Le Conservatoire :

Différentes démarches existent:

- L'accueil tous les samedis matin au Conservatoire, des ateliers théâtre de l'association TEAM (Technique Educative, Accompagnement et Médiation) touchant une vingtaine de jeunes en situation de handicap mental.
- L'accueil et l'organisation des « Samedis du possible » : ateliers de pratiques artistiques croisées et mixtes pour personnes valides et non valides, huit samedis dans l'année (20 à 25 participants) et un rendez-vous final pour projeter le film des réalisations (musique, théâtre, danse, vidéo, marionnettes).
- Un travail d'accompagnement avec des jeunes autistes de l'IME de « l'Escale »: 5 à 6 séances de découverte musicale et sonore organisées au sein du Conservatoire. Un intervenant se rend sur place pour participer aux séances musicales et mener une réflexion avec la musicothérapeute en charge du groupe (7 à 8 personnes).
- Un concert annuel avec des jeunes mal et non-voyants du Centre Normandie-Lorraine, autour de l'orchestration de leurs chansons par le conservatoire, créant ainsi un répertoire pouvant être joué dans d'autres établissements d'enseignement artistique.

Le Conservatoire Régional de Rouen joue également un rôle de Centre Ressource dans le domaine de la musique et du handicap : conseils, orientation, tutorat dans le cadre de formations universitaires ou professionnelles.

Les bibliothèques :

Différentes médiations ont été mises en place :

- Un atelier hors les murs réalisé sur 19 séances pour 16 adultes avec un handicap psychique autour de thématiques des bibliothèques : les héros, la mode...
- Une formation de bénévoles dans le cadre du Contrat Partenaire Jeune pour la réalisation de livres audio à destination de personnes empêchées de lire (voir titre en annexe)

Les collections ont été enrichies en DVD, en CD textes lus et en livres en grands caractères dans toutes les bibliothèques. Des liseuses et des tablettes tactiles avec accès à la presse sont en prêt, ces outils possèdent une fonction agrandissement en grands caractères.

La CCAPH a été consultée dans le cadre de l'aménagement du mobilier de la bibliothèque de la Grand'Mare. Les espaces de cheminements ont été étudiés. Des bandes podotactiles, des contremarches de couleur, des contrastes visuels sur les portes, seront mis en place à la fin des travaux.

Des vidéos-agrandisseurs avec synthèse vocale seront installés à la bibliothèque de la Grand'Mare ainsi qu'à celle de Saint-Sever.

Un service permettant à l'utilisateur de faire acheminer dans sa bibliothèque de proximité les documents de n'importe quelle bibliothèque du réseau va être lancé.

Le renforcement de partenariat avec le GIHP a permis :

- l'information du public mal et non voyant qu'une collection de textes lus est à leur disposition dans les bibliothèques
- le conseil concernant les collections destinées au public non-voyant (braille, livres-audio).

Ce travail va se poursuivre en 2014

Suite à un appel à projet :

Les bibliothèques de Rouen ont été retenues suite à un appel à projet organisé par l'association Valentin Haüy et le ministère de la culture. Elles souhaitent travailler sur le livre audio. Ce projet va permettre la mise à disposition de 2 lecteurs DAISY (avec chapitres et marque-pages), l'accès à 200 livres audio et l'abonnement à un fond de lecture. Les personnes avec un handicap visuel pourront faire graver sur un CD ou télécharger sur un MP3 un livre. Le personnel suivra une formation de sensibilisation.

Les musées :

Les musées ont accueilli 706 visiteurs en situation de handicap pour des visites commentées ou des visites libres, soit au total 67 groupes.

En termes d'action culturelle :

- ⇒ Des visites en Langue des Signes Française ont été proposées une fois par mois soit 8 visites pour la saison 2013 et à l'occasion des expositions temporaires (228 visiteurs).
- ⇒ Des ateliers de pratiques artistiques pour les personnes déficientes visuelles ont été développés par les musées sur 7 thèmes spécifiques autour des collections permanentes :
 - Musée des beaux-Arts : La nature morte, le paysage, l'impressionnisme, le drapé
 - Musée Le Secq des Tournelles : Fil d'enfer et Motifs ornementaux de grille
 - Musée de la Céramique : La faïence de RouenCes ateliers ont permis d'accueillir 57 visiteurs de l'Association auxiliaire des aveugles pour deux séances de visites commentées et deux séances d'ateliers.
- ⇒ Des partenariats et actions suivies avec 24 structures différentes : hôpitaux de jour, IME, résidences pour adultes handicapés, collèges spécialisés et associations diverses. A titre d'exemple :
 - avec l'AMER (Association Médico Educative Rouennaise) « Les Lierres ». Chaque année depuis 2010, l'association sollicite le musée afin de proposer à leurs résidents, des adultes en situation de handicap mental, un cycle de visites/ateliers. En 2013, les résidents ont souhaité aborder le thème de l'eau. 175 visiteurs ont ainsi suivi 4 visites libres, 5 visites commentées (1h) et 2 ateliers de pratique artistique (1h).
 - avec l'IDEFHI (Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion). Le musée accueille des enfants de l'IME en visite libre ou visite commentée dans le cadre d'un projet suivi de découverte des collections du musée des Beaux-Arts de septembre 2013 à juin 2014.
 - avec la résidence pour adultes « Michel Grandpierre ». Dans le cadre d'un projet « Alzheimer », 86 adultes volontaires en situation de déficience intellectuelle ont travaillé par groupe de 6 sur le thème du corps.

En termes d'outils :

⇒ Des livrets en braille et gros caractères

A l'occasion de l'exposition Eblouissants reflets, deux nouveaux livrets, réalisés en association avec Brailletech, ont été mis à disposition à l'accueil du musée. Les textes de salle, correspondant aux sections de l'exposition, ont été traduits en braille mais également en gros caractères, en français et en anglais.

Le musée des Beaux-Arts dispose dorénavant d'une douzaine de livrets en braille, en plusieurs exemplaires, mis à disposition dans les salles près des œuvres.

⇒ Des reproductions tactiles

A l'occasion de l'exposition Eblouissants reflets, le musée des Beaux-Arts de Rouen a réalisé, en association avec Artesens, une reproduction tactile de « La Barque pendant l'inondation à Port-Marly » d'Alfred Sisley, complétée par un livret, disponible en gros caractères et en braille, décrivant l'histoire et la technique de ce tableau.

Deux autres reproductions tactiles d'œuvres impressionnistes ont également été présentées: « Le Pont aux Anglais » de Robert-Antoine Pinchon et « La Cathédrale de Rouen, le portail et la tour d'Albane, temps gris » de Claude Monet.

Ces dispositifs tactiles ont donné lieu à deux visites spécifiques attirant au total 20 personnes.

Sur d'autres sites culturels :

Le service développement des publics, arts et patrimoines de la Direction du Développement Culturel a organisé :

- Un cycle de trois visites de la ville (le Gros-Horloge, le quartier Saint Maclou et l'Aître) a été organisé en partenariat avec l'AMER pour un groupe de 8 adultes en situation de handicap mental.

- Dans le cadre de la fête du changement d'heure, une visite en LSF du Gros-Horloge a été mise en place, à laquelle 17 personnes ont participé.

- Dans le cadre de Rouen Impressionnée, trois visites en LSF ont été proposées. Une vidéo en LSF qui présentait ces dernières a également été réalisée et mise en ligne sur le site de la Ville.

- Des ateliers « découverte de l'orgue » ont eu lieu avec des enfants sourds du Centre Beethoven dans le cadre du Printemps de Rouen.

En cours de réalisation :

Un film de 30 min va être mis en place pour les personnes ne pouvant accéder à la visite dans la boutique du Gros-Horloge. Cette vidéo reprendra l'iconographie, les explications historiques, la visite audioguidée ainsi que la vue du panorama. Certaines options seront possibles :

- Le sous-titrage en version française ou anglaise, sera simple et lisible dans un langage facile à lire et à comprendre.
- Un macaron en langue des signes française réalisé en partenariat avec LIESSE.

Un travail en collaboration avec la CCAPH a été enclenché notamment pour soumettre des projets tels que la vidéo du Gros-Horloge.

En réflexion pour 2014, une démarche pour l'obtention du label « tourisme et handicap » pour l'abbatiale Saint Ouen. L'installation d'une sonnette extérieure pour permettre aux personnes en fauteuil de se signaler auprès de la personne chargée de l'accueil est prévue dans cet objectif.

La formation :

Deux agents d'accueil des sites patrimoniaux ont suivi la formation « accueil du public en situation de handicap » du CNFPT.

3- L'accès aux loisirs et aux manifestations publiques

La volonté de la Ville est de rendre ses manifestations accessibles aux personnes porteuses d'un handicap en ayant une démarche d'anticipation en amont de l'événement. Elle met ainsi à disposition des places de stationnement réservées, des toilettes adaptées, des équipements spécialisés...

Par exemple lors de Rouen sur Mer, l'accessibilité a été prise en compte à plusieurs niveaux :

- Seize places de parking PMR ont été installées au niveau du pont Guillaume le Conquérant.
- Des rampes d'accès ont été mises en place pour entrer sur le site.
- Des lieux de repos ombragés, l'accès aux brumisateurs, des toilettes adaptées ont été prévus.
- Le terrain de pétanque a été pensé pour être entièrement accessible avec un compromis trouvé pour mettre suffisamment de sable pour le jeu et pas trop pour rester carrossable pour les fauteuils.
- La « cabane à livres » a proposé des livres en gros caractères et des loupes.
- Trois hippocampes étaient à disposition pour se promener sur le sable.

Pour la troisième année, le partenariat avec l'ADEP (Agence pour le Développement des Emplois de Proximité) a été reconduit. Ils ont proposé leurs services aux personnes en situation de handicap ou âgées, en les accompagnant notamment sur les activités. Ils ont également mis en place un transport pour chercher les personnes dans leurs structures.

Le Comité Régional de Sport Adapté ainsi que Handisport ont proposé des activités sur deux après-midi.

Durant Rouen Givré deux après-midi ont été proposés aux structures de personnes en situation de handicap.

Lugiglance :

Sur la patinoire du Lac Gelé, un lugiglance prêté par la société FM Concepts était à disposition. Ce système permet aux personnes d'aller sur la glace avec leur fauteuil et ainsi de ressentir les sensations de glisse (voir annexe).

La CCAPH a visité ces deux manifestations, et a émis quelques remarques qui seront pris en compte par la Ville lors des prochaines éditions.

La vie associative :

La ville aide les associations de personnes en situation de handicap par la mise à disposition de locaux permanents ou ponctuels, par des actions en partenariat ou par des subventions.

Depuis quelques années, la Ville a mis en place dans son dossier type de demande de subvention un item sur l'accueil des publics en situation de handicap et dans l'acte d'engagement éco-citoyen proposé aux associations, la thématique a été reprise.

Lors du forum étaient affichés des témoignages éco-citoyen apportés par les associations.

Témoignage éco-citoyen : ASPTT Rouen (texte intégral en annexe)

Objectifs :

Lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap par la pratique d'un sport

Promouvoir la pratique d'un sport adapté comme celui de la randonnée pédestre

Description de l'action :

Depuis 3 ans, l'association accueille des personnes non voyantes pour leur permettre de pratiquer, en toute sécurité, la randonnée pédestre.

Moyens mobilisés :

D'abord des moyens humains. Une équipe de bénévoles s'est mise en place et a développé une autre manière de randonner. Chacun a ses craintes et ses appréhensions et prend conscience de ses possibilités. Une relation de confiance et d'amitié s'établit entre deux randonneurs, l'un voyant, l'autre non.

Résultats obtenus :

Aujourd'hui la section randonnée accueille 4 licenciés non-voyants qui profitent des bienfaits physiques et psychologiques de la randonnée avec des personnes valides passionnées par cette activité de pleine nature.

Immergée dans la nature et se dépassant dans l'effort avec le groupe, la personne handicapée vit comme les randonneurs valides des moments privilégiés de rencontre, de partage et de convivialité.

« Une très bonne expérience humaine, une richesse pour tous que nous souhaitons voir perdurer. »

4- L'accueil de l'Enfant

La petite enfance :

Au sein des structures de la petite enfance des places sont dédiées aux enfants en situation de handicap :

- 5 places (équivalent temps plein) à la crèche l'Île aux Trésors, présence d'une aide médico-psychologique dans l'équipe
- 2 places (équivalent temps plein) au multi accueil Voie Lactée de la crèche Terre des Enfants
- 2 places (équivalent temps plein) à la crèche l'Etoile du Sud, présence d'une aide médico-psychologique dans l'équipe

Sur ces places dédiées, les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à l'âge de 5 ans révolus.

Fin 2011, le service Petite Enfance a initié un projet intitulé « Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap et de leurs familles dans les crèches de Rouen ».

Les objectifs du projet sont :

- pour l'enfant : reconnaître, faire reconnaître et respecter sa différence ; garantir son bien-être, son épanouissement, son plaisir et le respect de son rythme de vie et de ses besoins spécifiques ; lui permettre d'accéder à un autre cadre de vie et favoriser sa socialisation ; promouvoir et valoriser ses compétences et ses potentialités
- pour la famille : accompagner les familles dans leur cheminement par une attitude d'écoute, de soutien, d'orientation ; faciliter l'accès des familles à une structure d'accueil ordinaire, le retour à une vie sociale et/ou professionnelle, la rupture de l'isolement
- pour les professionnels : adapter la prise en charge de l'enfant en développant le sens de l'observation et de nouvelles pratiques ; définir et accepter les limites des professionnels ; développer le travail en réseau ; respecter le rythme de la famille ; développer des aptitudes relationnelles adaptées (savoir être)
- pour le collectif : ouvrir « l'Autre » qu'il soit enfant, parent ou professionnel, à la différence et à la tolérance

Les actions mises en œuvre en 2013:

- Un protocole d'accueil a été élaboré et mis en place à la rentrée de septembre. Destiné aux enfants en situation de handicap dans les crèches, il a pour objectif d'harmoniser les pratiques dans les différentes structures et offrir aux familles et aux enfants une même qualité d'accueil. (voir annexe)
- Un cahier des charges a été élaboré pour un plan de formation spécifique destinée aux professionnels des crèches de la Ville.
Les thématiques de la formation sont « accueillir un enfant en situation de handicap et sa famille : développer le savoir être », « accueillir un enfant en situation de handicap et sa famille : développer le savoir-faire ».
Ce plan a été validé par le service formation de la DRH et sera mis en œuvre en 2014.
- La participation de la Ville à des rencontres :
En mai, lors de la journée organisée par le Département de Seine-Maritime intitulée : « Accueil d'un enfant en situation de handicap dans une structure petite enfance », la Ville a présenté l'expérience du Multi Accueil « Voie Lactée » à la crèche Terre des Enfants. Sept professionnels de la Ville étaient présents. Des contacts lors de ce colloque, ont permis la mise en place d'un travail partenarial.
En octobre, 18 professionnels des crèches municipales ont participé à la journée de rencontre CAMSP/CRECHES/PMI intitulé « Le plaisir de jouer ensemble ».

Les projets pour 2014 :

- La mise en œuvre du plan de formation : la première session sur le « savoir être » est programmée à partir de mars 2014.
- L'élaboration d'un outil de communication à destination des professionnels et des familles sur tout ce qui touche à l'accueil d'enfants en situation de handicap sur la ville de Rouen. Les services Education et Jeunesse de la DTE vont également collaborer à ce travail. Le Département et la Caisse d'Allocations familiales de Seine Maritime ont été sollicités dans la réalisation de ce travail.

L'école :

A la rentrée scolaire de septembre 2013, plusieurs enfants bénéficiaient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation sur avis de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Les écoles de la Ville accueillent des classes spécifiques :

- 2 classes CLIS 4 à l'école Debussy élémentaire (21 enfants)
- 1 classe pour enfants sourds (en lien avec le CRA Beethoven) à l'école Cavelier de la Salle maternelle (6 enfants)
- 1 classe CLIS 1 à Legouy (12 enfants)
- 1 classe CLIS 1 à Balzac élémentaire (13 enfants)
- 1 classe CLIS 1 aux sapins (13 enfants)

En projet pour la rentrée de 2014, l'accueil d'une classe pour enfants autistes à l'école maternelle Catherine Graindor.

Depuis trois ans un enfant à mobilité réduite est accueilli à l'école Pouchet. Pour lui permettre de suivre sa scolarité, sa classe de référence est installée, chaque année, dans la seule salle de classe du rez-de-chaussée de l'école.

Cette organisation implique, tous les ans pour la rentrée, le transfert des classes concernées.

Les équipements :

En dehors des travaux d'investissement, la Direction des Temps de l'Enfant fournit chaque fois que nécessaire et au cas par cas, du mobilier adapté aux handicaps des enfants. Par exemple en 2013 ont été financés, une table et un tabouret spécialement adaptés pour un écolier.

D'autres dispositifs d'amélioration de l'accueil :

De manière générale la Ville prend à sa charge la rémunération des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et des animateurs spécifiques qui accompagnent les enfants pendant le temps périscolaire.

Pour faciliter la scolarité des enfants, des dispositions particulières et individuelles sont prises comme des aménagements d'horaires (ex. sortie de la classe à 13 h) avec des organisations spécifiques, notamment pour la planification du travail du personnel.

Au chapitre des dispositifs d'amélioration de l'accueil on peut rattacher les actions de formation des personnels, telle que :

- la mise en lien du personnel périscolaire avec la structure de suivi de l'enfant afin que le personnel municipal puisse prendre l'enfant en charge au mieux de ses besoins
- la sensibilisation des animateurs référents par les infirmières de la DTE aux différents types de handicap lors de temps de formation en début d'année
- l'information et la formation du personnel municipal aux besoins spécifiques de l'enfant porteur de handicap accueilli dans l'établissement par les infirmières de la DTE.

Ce travail de sensibilisation sera poursuivi en 2014.

Un projet de formation de l'ensemble des animateurs référents aux problématiques des enfants ayant des troubles du comportement est en cours, en lien avec le CRAHN (Centre de Ressources pour l'Autisme en Haute Normandie).

Des instances de réflexion se sont mises en place :

Ce sont des groupes de travail, associant des partenaires (Education Nationale, Protection Maternelle et Infantile, Centre Hospitalier Universitaire, Maison Départementale des Personnes Handicapées, etc) initiés dans le but d'améliorer l'accueil des enfants, les pratiques des personnels qui les côtoient, la circulation des informations entre les professionnels et les familles, la mise en place d'outils de travail et d'évaluation partagés.

Ces méthodes de travail se traduisent par :

- La mise en place d'une réunion de concertation avec les médecins, les inspecteurs de l'Education Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les services de la Direction des Temps de l'Enfant Elle se réunit une fois par an pour initier un bilan annuel et permettre ainsi des pistes d'améliorations pour la rentrée scolaire suivante.
- la présence des infirmières municipales, représentant la Ville lors des signatures des Projets d'Accueil Individualisé, des ESS (équipes de suivis de scolarité) et des réunions d'équipes éducatives
- un travail de collaboration entre les services de la DTE pour, par exemple, préparer le passage de la crèche à l'école maternelle, partager avec les accueils de loisirs les actions mises en place pour les enfants scolarisés porteurs de handicap
- la mise en place du document « Collaboration de la Ville pour l'accompagnement des temps scolaires et/ou périscolaires » validé par l'Education Nationale

Une action de sensibilisation « l'art du bouchon » :

Dans le cadre des actions éducatives portées par la ville, un atelier est proposé sur le temps périscolaire.

Les objectifs sont :

- une sensibilisation au handicap
- une sensibilisation à la récupération et au recyclage
- la création d'une œuvre d'art à partir de bouchons en plastique

Le déroulement s'effectue avec :

- un atelier de création et de sensibilisation sur le temps de midi
- une valorisation par l'exposition des œuvres lors de la semaine du festival Récrés d'été
- la collecte des bouchons tout au long de l'année et challenge sur la quantité récoltée

Les sensibilisations s'effectuent en partenariat avec des associations autour du handicap.

Le colloque Récrés d'Eté :

Chaque année, dans le cadre du festival Récrés d'Eté, un colloque est organisé pour les professionnels de l'enfance. En 2013 le thème était « Entre savoir-faire et savoir-être : regards croisés sur les accueils d'enfants en situation de handicap et leurs familles » tenant compte du regard porté sur la question et d'une volonté de mise en œuvre dans tous les services de la DTE de procédures et d'outils dans ce domaine. Il a permis des échanges de pratiques avec des spécialistes de l'accueil d'enfants porteurs de handicap. Cette journée a rassemblé 321 participants, les professionnels de la DTE étaient présents.

Le Contrat Partenaires Jeunes*:

Dans le cadre de ce dispositif plusieurs actions citoyennes ont été menées sur le thème du handicap comme des enregistrements de livres audio pour personnes déficientes visuelles, la réalisation d'un court-métrage.

Initiative :

Deux courts-métrages ayant pour thématique le handicap ont été réalisés par les jeunes du CPJ en partenariat avec le dispositif Passeurs d'Images du Pôle Image Haute-Normandie. Les deux films ont été projetés en première partie lors des soirées Ecran Total et présentés aux membres de la CCAPH.

*Contrat Partenaires Jeunes : la Ville contribue en association avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime à financer les loisirs de jeunes rouennais de 6 à 20 ans. L'enfant ou le jeune s'engage à être assidu à son activité et à participer à une contrepartie citoyenne.

5-L'accès aux commerces

Une aide FISAC pour la mise en accessibilité :

La Ville de Rouen s'est engagée, avec le soutien de l'Etat, dans la mise en place d'un nouveau Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce intitulé FISAC* centre-ville. L'ensemble des opérations est mené en partenariat avec les chambres consulaires et l'Association des Commerçants et Artisans « les vitrines de Rouen » et s'articule notamment autour de l'urbanisme, de la communication et de l'animation. A travers cet ambitieux dispositif, la Ville de Rouen souhaite mettre en place une aide à la mise en accessibilité destinée aux commerçants et artisans. Une réponse de l'Etat est attendue d'ici la fin 2014.

*FISAC :Ce programme a pour objectif principal de renforcer l'attractivité du cœur de ville, d'améliorer la qualité de vie des espaces publics, de développer et de maintenir de façon cohérente une activité entre les deux rives de la Seine et de viser à faire du cœur de la cité un véritable « centre commercial à ciel ouvert ».

6-Le parcours de vie

Le Contrat Local de Santé :

La Ville de Rouen a signé un Contrat Local de Santé* (CLS) début 2014. Il comporte 3 axes stratégiques. Dans le 1^{er} « Faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la prévention en direction des populations les plus vulnérables », plusieurs fiches actions sont à destination du public des personnes en situation de handicap ou de leur entourage.

Les objectifs de ces dernières sont :

- ⇒ Apporter un soutien à l'entourage des personnes en situation de handicap (1 fiche)
- ⇒ Former les agents d'accueil à la complexité des divers dossiers de demande (AAH, CES...) (1 fiche)
- ⇒ Former les professionnels à l'accueil des personnes en situation de handicap (2 fiches)

Le CLS s'est donné également comme objectif de favoriser la connaissance mutuelle entre professionnels et/ou structures, cela afin de faciliter les parcours de vie.

*Le Contrat Local de Santé (CLS) : mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), a pour vocation de consolider le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé.

Il a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité. Le CLS est consultable sur le site rouen.fr

V – La Ville et ses agents

1- L'accès à l'emploi

La Ville a signé le 7 novembre 2011, pour une durée de 3 ans, une convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.), afin de mettre en œuvre des actions de maintien dans l'emploi, de formation de ses agents et de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap.

Les actions réalisées en matière de maintien dans l'emploi :

⇒ La réalisation de bilans de compétences :

Des agents en restriction d'aptitude ou en situation de handicap ont bénéficié d'un bilan de compétences pour effectuer un point sur leur carrière et définir leurs souhaits en matière d'emploi et de formation.

L'objectif visé est de permettre aux agents reconnus travailleurs handicapés ou présentant des restrictions d'aptitude médicale de déterminer par l'intermédiaire de ce bilan, le type d'emploi qu'ils souhaitent occuper au sein des services municipaux.

Ce bilan effectué par un prestataire extérieur permet de faire le point sur leurs compétences, aptitudes et motivations et de définir un projet professionnel ou de formation.

En 2013, 4 agents en situation de handicap ont bénéficié d'un bilan de compétences, d'autres ont bénéficié de formation en vue d'un reclassement.

⇒ Les moyens individuels d'aide technique et les adaptations de poste de travail :

La Ville accompagne des agents, au-delà des obligations légales, dans l'acquisition d'équipements qui pourraient leur être bénéfique en termes d'amélioration de confort de travail et de vie (aide au montage de dossier, subvention dans le cadre du FIPHFP...).

L'objectif visé est d'assurer aux agents présentant des déficiences ou des incapacités un confort de vie professionnelle et privée justifié par la nature de leur situation de handicap au travail.

En 2013, dans ce cadre, 7 agents en situation de handicap ont pu bénéficier d'une aide spécifique, permettant de financer :

- 2 sièges ergonomiques
- 1 paire de chaussures orthopédiques sur mesure
- 1 support dorsal
- 1 siège assis-debout
- 1 écran adapté
- 4 chariots adaptés
- 1 table serre

Une adaptation d'horaire a également été mise en place pour un agent.

⇒ La réalisation d'études ergonomiques :

La Ville a souhaité accompagner les agents désirant bénéficier d'un aménagement de poste de travail, suite à des restrictions médicales d'aptitude en réalisant une étude ergonomique.

A ce jour, 6 agents en situation de handicap ont pu en bénéficier. Cette étude a permis de déterminer avec chaque agent et sa direction des solutions adaptées.

Bilan des actions réalisées en matière de recrutement de personnes en situation de handicap pour l'année 2012 :

Le 14 septembre 2012, la Ville de Rouen a signé une convention avec Cap Emploi Rouen Dieppe, afin de développer une politique de recrutement volontariste en faveur des personnes en situation de handicap. Cette convention de partenariat a été renouvelée en septembre par tacite reconduction. Ce partenariat a permis le recrutement de 3 personnes en contrat d'apprentissage pour l'année 2013.

⇒ L'accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap :

Afin d'accompagner de manière individualisée les apprentis en situation de handicap, la Ville de Rouen a établi pour chacun d'eux une convention de suivi avec le GIP FEPH (Groupement d'Intérêt Public Formation Emploi des Personnes Handicapées). Cet accompagnement, réalisé par des chargés de suivi « alternance », est axé sur les besoins du jeune pour la pratique de son métier mais aussi dans sa vie personnelle. Des heures de soutien scolaire lui sont proposées dans le cadre de ce dispositif. Des échanges avec l'équipe pédagogique, le maître d'apprentissage et le responsable Absentéisme, Reclassement Insertion du Handicap sont faites régulièrement.

- 4 conventions d'accompagnement ont été signées avec le GIP FEPH pour l'année scolaire 2012/2013
- 3 conventions d'accompagnement ont été signées avec le GIP FEPH pour l'année scolaire 2013/2014

⇒ L'aide financière forfaitaire :

La convention passée avec le FIPHFP a permis d'attribuer à chacun des jeunes apprentis une aide financière individualisée. Le versement de cette aide a permis notamment de financer en 2013 :

- l'obtention du permis de conduire,
- l'achat d'un véhicule pour leur déplacement domicile – travail/CFA,
- l'achat de matériel d'apprentissage

⇒ L'accueil de stagiaires en situation de handicap :

Sur l'année 2013/2014, la Ville a signé un contrat de mise à disposition avec l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) au bénéfice d'un jeune en situation de handicap suivi par l'association au sein du Musée des Beaux-arts.

⇒ La Direction des Ressources Humaines a participé:

- au Forum Régional du FIPHFP au cours duquel a eu lieu un « job-dating »
- à la semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées animée par Cap Emploi, afin de participer notamment au « Job Handirect » organisé par Cap Emploi.

Ces deux événements ont permis de rencontrer et d'échanger avec des personnes en situation de handicap en recherche d'emplois.

La collaboration avec des Etablissement de Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA):

La Ville de Rouen a fait appel à leurs services pour :

- la mise à disposition journalière de trois travailleurs au centre de production des plantes de la ville par l'ESAT « Le Pré de la bataille »
- des prestations de nettoyage et d'entretien de vêtements de travail (groupement de commandes entre la Ville de Rouen et le Centre Communal d'Action Sociale de Rouen)
- des achats de fournitures de tables de jardinage
- des achats de produits d'entretien et d'hygiène, et des accessoires de nettoyage
- des achats de fournitures de bureau et consommables informatiques

L'ambition affichée de la collectivité est non seulement de maintenir le taux réglementaire de 6% de travailleurs bénéficiant de la qualité de travailleur handicapé mais aussi de continuer à le dépasser dans les années à venir.

Des projets en cours :

La Ville de Rouen souhaite mettre en œuvre une action de sensibilisation de l'encadrement avec un organisme de formation pour identifier les différents types de handicap, notions de déficience, et d'incapacité.

2- Une initiative du personnel en interne

A l'initiative d'agents de la Ville de Rouen, une organisation en interne a été mise en place pour le ramassage des bouchons en plastique au bénéfice de l'association de Seine Maritime et de l'Eure « Bouchons 276 ». Deux points de récolte, une à l'Hôtel de Ville et l'autre à Ch.Delbo ont été mis en place.

En 2013, 3 Tonnes et 906 kilos ont été collectées, dont 3 tonnes et 356 kilos lors du challenge de prévention routière (862 kg400 pour la seule école maternelle Pépinière St Julien).

L'objectif pour 2014 est de dépasser les 4 tonnes.

3- Au titre des prestations sociales

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte à ses salariés ayant un enfant en situation de handicap une allocation financière mensuelle (à leur demande).

Conclusion

Depuis plusieurs années la Ville s'est engagée dans une politique volontariste en faveur du handicap, afin de permettre à tous ses concitoyens une égalité d'accès dans tous les aspects de leur vie quotidienne.

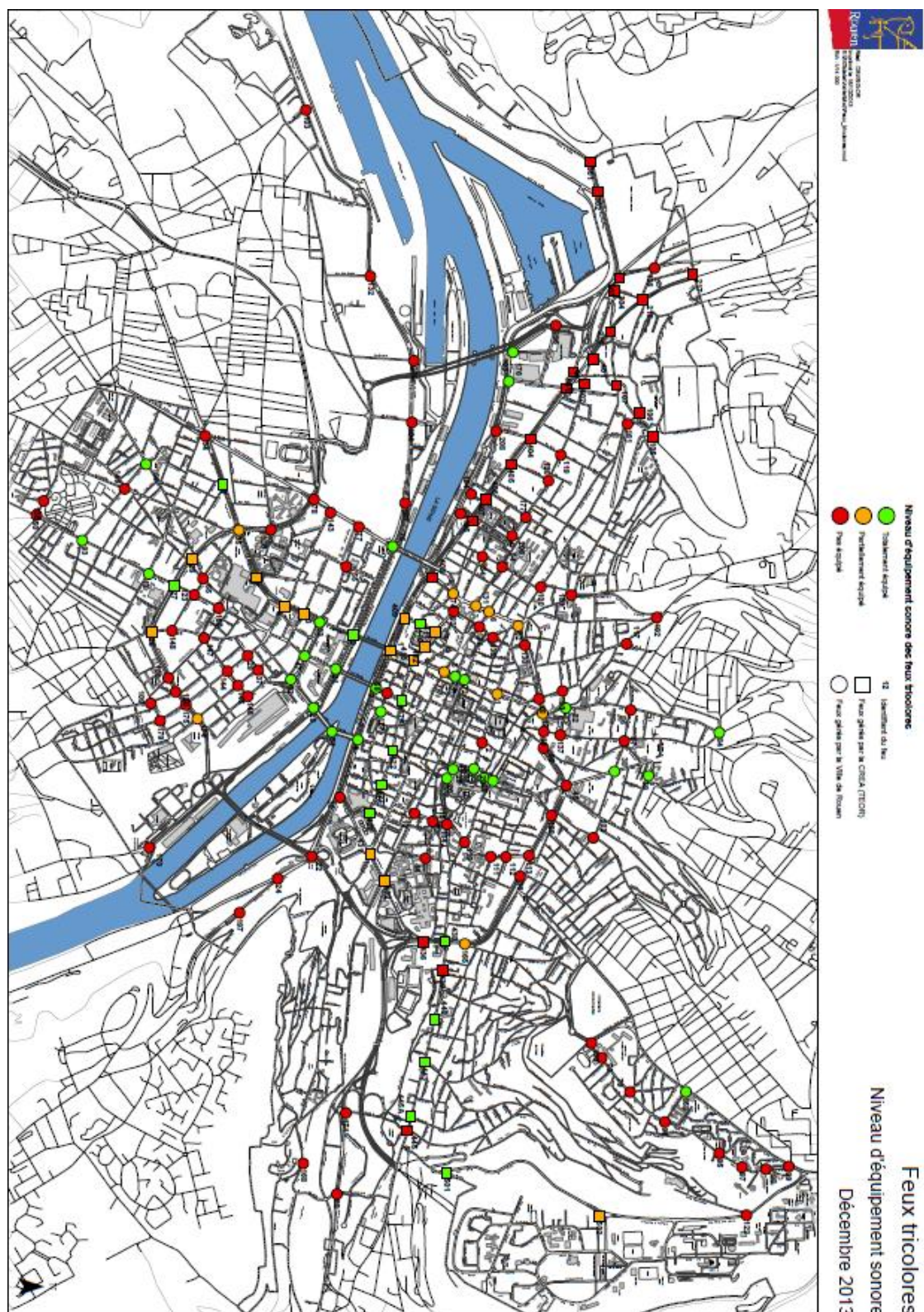
Des initiatives déjà présentes comme la prise en compte du handicap dans les manifestations organisées par la Ville, l'ouverture à la culture, l'emploi, l'accueil des enfants porteurs de handicap sont à poursuivre. Des actions sont en cours d'élaboration tel que la mise en place du pictogramme S3A, un travail sur des cheminements prioritaires en ville, une réflexion pour des labellisations de site « tourisme et handicap »...

Dans la perspective de répondre à la loi n°2005-102 du 11 février 2005, il sera important de continuer à renforcer la dynamique de concertation entre les différentes directions afin d'améliorer l'accessibilité des établissements ouverts au public, des voiries, des espaces verts, des logements et de continuer ainsi la chaîne des déplacements (domicile, travail, loisirs, écoles, commerces...).

De manière générale, la volonté de la Ville est de prendre en compte la problématique du handicap dans tous ses projets. L'engagement de la Ville dans cette politique du handicap nécessite de consolider le partenariat déjà engagée avec les associations, notamment dans le cadre de la Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées.

Annexes

PLAN DES FEUX EQUIPES DE SIGNAUX SONORES



PHOTOS PRISES LORS DE LA VISITE DE ROUEN GIVRE



La volonté de la Ville est de rendre ses manifestations accessibles aux personnes porteuses d'un handicap. Lors de la visite, des membres de la CCAPH ont essayé le lugiglace avec plaisir.



Témoignage éco-citoyen : ASPTT Rouen:

Objectifs

Lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap par la pratique d'un sport

Promouvoir la pratique d'un sport adapté comme celui de la randonnée pédestre

Description de l'action

Depuis 3 ans, l'association accueille des personnes non voyantes pour leur permettre de pratiquer, en toute sécurité, la randonnée pédestre.

Le programme et l'animation des sorties proposées aux licenciés non-voyants (FFHANDISPORT et FFR) s'intègrent dans le calendrier du club.

Référent de l'action

Samuel Bunel, président de la section ASPTT Randonnée

Moyens mobilisés

D'abord des moyens humains. Une équipe de bénévoles s'est mise en place et a développé une autre manière de randonner. Chacun a ses craintes et ses appréhensions et prend conscience de ses possibilités. Une relation de confiance et d'amitié s'établit entre deux randonneurs, l'un voyant, l'autre non.

Et des moyens financiers assurés par des subventions du CNDS et du Comité Régional ASPPT.

Partenariat avec d'autres structures

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine Maritime. Le club en 2012, s'est vu remettre le label « Sport et Handicap ». Le CDOS 76 encourage et valorise le travail effectué et accompagne l'ASPTT dans ses démarches pour améliorer l'accueil des personnes malvoyantes.

L'Association Rouennaise des Personnes Aveugles Amblyopes et Handicapées. Par la relation établie entre sa présidente et l'une des bénévoles de l'ASPTT, la section s'inspire des actions mises en places par l'ARSAAH et de leur expérience auprès des personnes non voyantes.

Résultats obtenus

Aujourd'hui la section randonnée accueille 4 licenciés non-voyants qui profitent des bienfaits physiques et psychologiques de la randonnée avec des personnes valides passionnées par cette activité de pleine nature.

Immergée dans la nature et se dépassant dans l'effort avec le groupe, la personne handicapée vit comme les randonneurs valides des moments privilégiés de rencontre, de partage et de convivialité.

Des conseils pour d'autres associations

Les clubs intéressés sont invités à venir partager une randonnée avec les licenciés non-voyants. Expérimenter et vivre l'expérience à leur contact est le meilleur conseil.

Commentaires

« Une très bonne expérience humaine, une richesse pour tous que nous souhaitons voir perdurer. »

PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP ET DE LEUR FAMILLE DANS LES CRECHES MUNICIPALES

- 1) RDV direction / famille et l'enfant, pour :
 - *prendre connaissance du projet/des souhaits de la famille
 - *faire connaissance avec l'enfant
 - *recueillir si possible des informations sur les difficultés de l'enfant et ses éventuelles prises en charge
 - 2) Réunion avec l'équipe pour présenter la situation et évaluer la capacité de la crèche à accueillir, en présence de la psychologue et/ou du médecin, afin de mettre en adéquation les besoins de la famille et les ressources de la structure. Dans la mesure du possible, une réponse sera transmise aux parents dans un délai d'un mois.
 - 3) Si réponse positive, 2^{ème} RDV avec la famille, l'enfant et l'AMP ou un autre professionnel de l'équipe, pour :
 - * travailler le projet de l'enfant
 - *organiser l'adaptation
 - *prévoir un RDV avec le médecin de crèche
 - *faire visiter la structure
 - 4) Visite médicale, avec présentation et proposition d'élaboration d'un PAI médical, si soins et/ou traitements spécifiques. Ce RDV peut être proposé conjointement à un temps d'adaptation (ou en amont, en fonction de la situation médicale de l'enfant).
 - 5) Adaptation progressive, en tenant compte des :
 - *disponibilités des parents
 - *prises en charge de l'enfant
 - *disponibilités des professionnels

Dès le début de l'adaptation, les professionnels s'appuieront sur les fiches « habitudes de vie de l'enfant », pour échanger avec les parents et avoir ainsi une meilleure connaissance de l'enfant.

Au cours de cette adaptation, des moments clés du quotidien devront être privilégiés, afin d'avoir une meilleure connaissance des pratiques parentales.
 - 6) A l'issue de cette période, prévoir une réunion d'équipe, avec le médecin (en fonction des besoins) et la psychologue, pour faire le point sur l'arrivée de l'enfant
- Si l'adaptation est satisfaisante :
-accueil définitif de l'enfant

Si l'adaptation est difficile :

-RDV avec les parents : soit pour prolonger la période ; soit pour réajuster les temps d'accueil

- 7) A partir du moment où l'accueil de l'enfant est « définitif », dans un délai de 2/3 mois, prévoir une rencontre avec les parents, en 2 temps :

*uniquement avec la direction *avec la direction et un professionnel de l'équipe

Pour :

*échanger sur la situation de l'enfant

*échanger sur les souhaits, les attentes des parents

*aborder ce qui n'aurait pas pu se faire avant (ex : les prises en charges, le travail en réseau...)

*établir un projet individualisé, pour fixer nos objectifs de travail et d'accompagnement

- 8) Les réunions d'équipe :

*avec le médecin de crèche, si problème médical

*avec la psychologue : Avec la direction, pour échanges sur des informations plus générales, les organisations... sans la direction, pour un travail autour des pratiques, des représentations, des difficultés, des ressentis...

*avec les intervenants extérieurs, en cas de besoin, et au moins pour préparer la sortie de l'enfant, avec le consentement et si possible en présence des parents.

- 9) Rencontres avec les parents

Ces rencontres permettraient de faire des points réguliers sur les évolutions de l'enfant, les prises en charge, les objectifs de l'accueil, les décisions de changements de sections...

Si l'accueil est satisfaisant, elles pourraient avoir lieu tous les 6 mois par exemple.

Si l'accueil est plus compliqué, tous les mois ou tous les 2 mois, en fonction de la situation.